

Contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide

LE MICROCRÉDIT: UNE STRATEGIE PARMIS BEAUCOUP D'AUTRES

Le microcrédit est l'une des nombreuses stratégies d'intervention ayant pour objectifs la réduction de la pauvreté, la création de revenus et l'amélioration de l'emploi. Cependant, sa popularité actuelle auprès des bailleurs de fonds risque de donner l'impression que le microcrédit est une solution d'intervention "taille unique," qui conviendrait à tous les cas de situations.

Lors de la sélection de l'outil d'intervention le plus approprié, il est important d'évaluer soigneusement le microcrédit en fonction des autres solutions possibles. Dans de nombreux cas, services d'épargne et d'assurance, micro-subventions, amélioration des infrastructures, programmes axés sur l'emploi et la formation, ou autres prestations non financières, peuvent se révéler des outils plus efficaces pour la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. En général, le microcrédit est approprié surtout dans les cas où existe déjà une activité économique et où les ménages sont déjà dotés d'une trésorerie suffisante, faute de quoi le microcrédit risque d'entraîner un endettement excessif.

Quelles sont les conditions de réussite du microcrédit?

- Un programme de microcrédit ne peut réussir que s'il impose à sa clientèle une discipline de remboursement (respect des échéances) et s'il adopte une discipline institutionnelle (pratiques favorables à la pérennité).
- Pour une mise en œuvre optimum du microcrédit, il doit être établi comme une activité bancaire professionnelle pratiquée par une organisation de microcrédit locale solide et ayant adopté un objectif d'autosuffisance opérationnelle.
- La transformation d'une organisation non financière en une institution de microfinance (IMF) pérenne exige un niveau important d'assistance technique et de développement institutionnel.
- Il conviendrait de veiller à l'évolution des résultats au moyen d'indicateurs de performance clairement définis pour le micro-prêt.

Quand le microcrédit peut-il se révéler inapproprié?

- Il peut être inapproprié d'utiliser le microcrédit tout de suite après une crise, au sein de régions rurales très déshéritées et comme un moyen d'intervention auprès de catégories de populations défavorisées de façon chronique.
- Les clients souffrant de maladies débilitantes (VIH/Sida) et les populations caractérisées par des niveaux élevés de dispersion, de mobilité et/ou d'instabilité ne sont en général pas de bons candidats aux programmes de microcrédit.
- Il n'est pas recommandé d'utiliser le microcrédit en cas de dépendance envers une activité économique unique et/ou de transactions d'échange; en cas de risque élevé de conflits civils, de catastrophe naturelle ou d'hyper-inflation, ou en l'absence de structures juridiques et policières.
- Il est rarement possible d'assurer la pérennité du microcrédit lorsque l'environnement réglementaire élève des barrières importantes à la viabilité, en établissant par exemple un plafonnement des taux d'intérêt ou en interdisant les prêts non garantis.

Quelles autres stratégies d'intervention sont-elles appropriées?

- Les programmes d'épargne et/ou de micro-assurance peuvent fournir aux pauvres le moyen de réduire leur vulnérabilité en leur offrant la possibilité de mieux gérer leur niveau de risque et leurs flux de trésorerie...
- ...mais il peut être nécessaire de fournir aux institutions d'épargne réglementées une assistance technique leur permettant de mettre au point des produits appropriés pour les pauvres, tandis que les institutions non réglementées (comme les associations d'épargne informelles) devront peut-être devenir des organisations réglementées.
- Les prestations financières, telles que les allocations de licenciement, micro-subventions, programmes de formation et de création d'emplois sont souvent plus appropriées pour les situations d'après crise, ainsi que pour venir en aide aux pauvres chroniques et aux groupes à haut risque et avec peu d'expérience.
- Au lieu de microcrédits, il peut être préférable d'avoir recours aux subventions pour vaincre l'isolement sociale, l'absence de connaissances techniques productives et le manque de confiance personnelle des groupes extrêmement pauvres, afin de les préparer à une utilisation possible du microcrédit.
- Micro-subventions et autres prestations financières peuvent se révéler efficaces lors des premières étapes de programmes exhaustifs conçus pour faire progresser les pauvres de la vulnérabilité à l'autosuffisance économique.
- Exemple de stratégie progressive: le programme IGVGD (Création de revenu pour le développement des groupes vulnérables), créé par le BRAC au Bangladesh. Il associe alimentation gratuite, formation technique, soins médicaux et création d'épargne au sein d'un programme d'une durée de 18 mois conçu pour acheminer les clients au programme général de microcrédit du BRAC. Il serait cependant préférable que la plupart des programmes progressifs soient mis en œuvre au sein d'une collaboration entre plusieurs organisations.

Quelles autres interventions sont-elles susceptibles d'améliorer les moyens d'existence des pauvres?

- Les investissements en infrastructures publiques, notamment routières, de communications et d'enseignement, assurent une fondation pour les activités d'emploi indépendantes.
- Les investissements effectués au niveau local pour les infrastructures commerciales ou de production (centres commerciaux ou petites infrastructures d'irrigation) favorisent les activités professionnelles et commerciales.
- Les programmes de création d'emplois conçus pour les "non entrepreneurs" peuvent faciliter l'obtention d'emplois par les pauvres.
- Les services non financiers—de l'alphabétisation et de la formation professionnelle aux services aux entreprises tels que le conseil—renforcent le capital social et les compétences fondamentales à l'intérieur d'une communauté.
- Les réformes du système juridique et de la réglementation stimulent la microfinance en simplifiant l'inscription administrative des micro-entreprises, en supprimant le plafonnement artificiel des taux d'intérêt, en assouplissant la réglementation afférente aux garanties pour les prêts non hypothécaires et en réduisant le coût d'enregistrement des biens.

Auteur : Peggy McInerny. **Source :** Cette Note est un résumé de la Note Focus du CGAP n° 20 (Mai 2001) écrite par Joan Parker et Douglas Pearce, « Microfinance, subventions et instruments non-financiers dans le cadre de la réduction de la pauvreté : Quel est le rôle du microcrédit ? »